

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESPIER Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

**Absents excusés :**

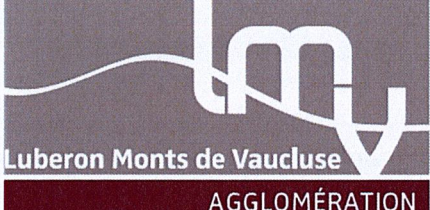
Mme ARAGONES Claire

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline

**Secrétaire de séance :**

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	2024/ ....
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 27 juin 2024	

N° 2024-104	<b>MOBILITES</b> – Signature d’une convention de partenariat tripartite avec Vélo Loisir Provence et Destination Luberon
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024.*

Idéalement située, LMV Agglomération a naturellement une vocation touristique. Le tourisme est un axe stratégique majeur pour le territoire communautaire en termes d’image, de notoriété, d’attractivité et d’impact sur son économie locale. L’agglomération peut compter sur son office de tourisme communautaire et son maillage partenarial pour la promotion de son territoire.

LMV Agglomération est aussi compétente en matière d’organisation de la mobilité. Elle organise en ce sens les transports urbains et scolaires via le réseau C mon bus et du développement du covoiturage, et son action est élargie au regard de la Loi d’Orientation des Mobilités (LOM) aux mobilités actives.

Par ailleurs, le développement de l’ecomobilité représente un levier transversal en faveur d’une mobilité durable sur le territoire communautaire.

Dans ce cadre, LMV Agglomération et l’office de tourisme Destination Luberon ont tissé un partenariat avec l’association Vélo Loisir Provence qui agit en faveur de la mobilité douce.

Ce partenariat est ainsi retranscrit dans une convention ayant pour objectifs de :

- Promouvoir la pratique cyclable touristique et utilitaire à l’échelle de l’EPCI ;
- Permettre aux habitants et visiteurs du territoire de LMV Agglomération, un déplacement à vélo sécurisé, continu et agréable.

La convention de partenariat ci-annexée, d’une durée de 4 ans, définit quatre axes de travail, déclinés en actions concrètes et évaluables :

- La réflexion sur la création des itinéraires loisirs, leur entretien et leur amélioration ;
- Appui de l’agglomération sur le développement du vélo au quotidien ;
- La structuration de l’offre touristique ;
- La communication et la promotion du réseau et des itinéraires.

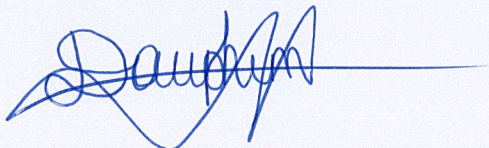
Le montant de la cotisation annuelle pour l’ensemble des prestations décrit dans la convention s’élève à 10 500 €. LMV prenant en charge une part de 8 000 € (votés le 28/03) et Destination Luberon une part de 2 500 €.

Le Conseil Communautaire,  
Oùï le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée avec le Vélo Loisir Provence ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transports de LMV Agglomération ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

